



LUXEMBURGER ÜBERSETZER- UND DOLMETSCHERVERBAND
LËTZEBUERGER IWWERSETZER- AN DOLMETSCHERVERBAND

FICHE DE CANDIDATURE - MEMBRE ASSOCIÉ

Mme / M. (biffer la mention inutile) Prénom.....
Nom (et nom de jeune fille le cas échéant).....
Adresse (rue et n°)
Code postal..... Ville.....
Pays..... Nationalité.....
Téléphone..... Fax.....
Courriel..... Site Web.....

demande à adhérer à l'ALTI en tant que membre associé en sa qualité de *(cocher la case pertinente)* :

étudiant en traduction et/ou interprétation domicilié au Luxembourg

Veillez indiquer le programme auquel vous êtes inscrit et joindre une attestation d'inscription :

.....
.....

traducteur/interprète n'exerçant plus activement la profession, domicilié au Luxembourg

Veillez décrire brièvement votre expérience en tant que traducteur/interprète et joindre vos diplômes :

.....
.....
.....

traducteur/interprète actif à l'étranger

Veillez décrire brièvement votre activité professionnelle (traduction/interprétation, expérience, diplômes, langues, etc.) et joindre une preuve de votre statut de traducteur/interprète indépendant ou salarié et vos diplômes :

.....
.....
.....
Pourquoi souhaitez-vous devenir membre associé de l'ALTI ?

.....
.....
.....

Par la présente, je confirme que toutes les données sur cette fiche concernant ma personne sont correctes et je demande l'adhésion à l'ALTI en tant que membre associé. Je reconnais les statuts et, si j'exerce activement le métier de traducteur/interprète à l'étranger, le code de déontologie.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association, le Conseil d'administration procède à l'examen de la demande et décide souverainement. Il n'est pas obligé de faire connaître les motifs du refus d'une demande d'adhésion.

Les membres associés peuvent participer à toutes les activités de l'association, mais ne figurent d'office pas dans l'annuaire des membres et n'ont pas le droit de vote. Ils ne peuvent pas faire partie du Conseil d'administration de l'association.

Les membres associés ne peuvent pas faire état de leur adhésion à l'ALTI par la mention « membre de l'ALTI ».

Date

Signature

Merci de remettre cette fiche dûment complétée avec toutes les annexes requises à la secrétaire de l'Association luxembourgeoise des traducteurs et interprètes.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 50 euros, auquel s'ajoute la somme unique de 50 euros de droit d'entrée. Après acceptation de votre candidature par l'association, une facture vous sera adressée. Nous vous prions de vous en acquitter dans les 15 jours.